



Paris, le 12 novembre 2013

Monsieur le Premier ministre,

La préparation des programmes européens pour 2014-2020 est organisée depuis décembre 2012, au niveau national, au sein de l'instance nationale de préparation de l'accord de partenariat et, en région, dans un dialogue piloté par les préfets et les présidents de conseils régionaux.

Les échanges tenus et les premiers documents produits permettent d'apprécier relativement finement les stratégies, les priorités d'intervention et les modes de mises en œuvre qui se déploieront pour le FEDER et le FSE. Si nous craignons les effets d'une gestion partagée du FSE entre niveau régional et national, nous nous félicitons avant tout d'une mise en œuvre qui reposera en très grande partie sur les conseils régionaux.

Alors que les documents nationaux et régionaux sont en cours de finalisation nous souhaitons appeler votre attention sur deux points majeurs : le soutien aux politiques de développement local et la part de Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER) consacrée à des actions non agricoles.

La stratégie européenne pour 2020 envisage un soutien aux territoires, permettant leur rebond face à la crise, au travers d'un soutien à leurs initiatives rejoignant leur « mise en capacité » promue par la Datar. Les outils proposés par la Commission européenne servant cet objectif sont le soutien aux stratégies de développement local et les investissements territoriaux intégrés. La dernière version de l'accord de partenariat qui nous a été présentée soulignait l'intérêt de ces démarches sans pour autant leur attacher d'objectifs quantitatifs. Les premières versions de programmes opérationnels émis par les conseils régionaux sont peu diserts sur ces outils et ne prévoient que très rarement leur mise en œuvre. Les évaluations nationales et européennes des programmes urbains intégrés et les projets Leader soutenus sur la génération 2007-2014 ont souligné l'intérêt de poursuivre ces démarches. Par ailleurs, une étude menée pour la DATAR (réalisée par VIA REGIO) au cours de l'hiver 2012-2013 sur les approches territoriales intégrées, préconisait de décliner le principe des approches territoriales intégrées dans chaque programme et de définir pour chaque fonds européen un taux minimum pour ces démarches.

Aussi, nous vous serions reconnaissants d'intervenir dans la phase ultime de rédaction de l'accord de partenariat pour que l'engagement d'augmentation substantielle de la part consacrée par chacun des fonds européens de soutien à l'investissement en faveur des démarches de développement local prenne un tour concret. Il pourrait ainsi être mentionné l'affectation de crédits pour le soutien à des démarches de développement local :

- pour le FEDER, d'un minimum de 15% à l'échelle nationale et de 10% à l'échelle de chaque programme opérationnel,
- pour le FEADER, d'un minimum de 10%,
- le prélèvement d'un préciput sur l'enveloppe nationale à redistribuer aux régions qui consacraient les taux les plus importants aux démarches de développement local et qui proposeraient des démarches « interfonds »,

.../...

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

- la possibilité d'accéder à des financements multi-fonds adaptés pour les stratégies de développement local, selon des règles harmonisées.

Ces orientations rejoindraient les préconisations de l'étude Datar mentionnée.

L'étude VIAREGIO recommandait enfin d'identifier les objectifs thématiques ouverts aux démarches de développement local menées par les acteurs locaux (DLAL). En effet, il ne s'agit pas d'opposer les démarches territoriales aux objectifs thématiques, notamment ceux portant sur le développement économique ou la transition écologique. Au contraire, les territoires peuvent être de puissants leviers pour mobiliser en faveur de ces objectifs.

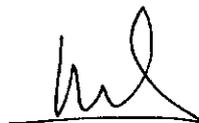
Concernant le FEADER notre inquiétude provient du cadre financier que le ministère de l'agriculture souhaite appliquer pour la période 2014-2020. L'option d'un prélèvement minimal sur le 1^{er} pilier et le relèvement des taux de cofinancement (par rapport à l'actuelle génération) pour les mesures dont le cadre est délimité au niveau national (ICHN, MAE, DJA,...) conduisent à consacrer 90% des crédits FEADER à des mesures strictement agricoles. En conséquence, les zones rurales ne recevront qu'un soutien à l'agriculture hormis les 5% consacrés aux dynamiques Leader dont on peut espérer qu'elles échapperont au tout agricole, tout en accompagnant les dynamiques de développement des territoires ruraux dont bénéficie également l'agriculture. Parallèlement, les orientations thématiques du FEDER et du FSE rendront difficilement mobilisables ces outils par les espaces ruraux. Cette situation nous place dans une situation de retour à la période qui a précédé l'émergence du 2^{ème} pilier de la politique agricole commune et surtout obère les capacités de développement des territoires ruraux. Les études produites par les organismes de recherches (INRA, CEMAGREF, etc.) et les évaluations effectuées sur les précédentes périodes de programmation ont longuement démontré l'incongruité de programmes « agricole-centrés » et la nécessité de favoriser une diversification des activités économiques en milieu rural, de conforter les dynamiques d'attractivité résidentielle.

Nous vous demandons instamment d'infléchir les orientations du ministère de l'agriculture en matière de basculement de crédits du 1^{er} pilier vers le 2nd pilier de la PAC et/ou d'affectation du FEADER. L'avenir des zones rurales, en effet, ne doit pas être considéré sous le seul prisme agricole et le soutien à des initiatives porteuses d'avenir doit pouvoir être préservé.

Nos vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



Marc Bonnard,
Président de LEADER France



Daniel Delaveau,
Président de l'AdCF



Jean Louis Joseph,
Président de la FPNRF



Gérard Peltre,
Président de R.E.D.



Hélène Schwartz,
Présidente de l'UNADEL



Raymond Vall,
Président de l'APFP